

L'Organisation européenne des brevets

L'Organisation européenne des brevets est une organisation intergouvernementale créée conformément à la Convention sur le brevet européen (CBE) qui est entrée en vigueur en 1977. Cette Convention a pour but de renforcer la coopération entre les États européens dans le domaine de la protection des inventions et d'instaurer une procédure unique de délivrance de brevets dans les États membres. Elle compte actuellement 38 États membres (ce nombre peut varier ; la liste complète actualisée des États membres de l'OEB est disponible sur le site Internet de l'OEB (<http://www.epo.org/about-us/epo/member-states.html>)).

L'Office européen des brevets

L'organe exécutif de l'Organisation européenne des brevets est l'Office européen des brevets (OEB), qui est chargé de la recherche et de l'examen concernant les demandes de brevet européen et de la délivrance de brevets d'invention européens selon une procédure centralisée. L'OEB a pour mission de promouvoir l'innovation, la compétitivité et la croissance économique dans toute l'Europe en s'engageant pour une qualité de haut niveau et des services efficaces, conformément à la CBE. Il est possible de protéger les brevets dans plusieurs pays parties à la CBE ou dans l'ensemble de ces pays en déposant une demande unique dans l'une des trois langues officielles (allemand, anglais et français). L'OEB emploie environ 7000 agents en poste à son siège à Munich, dans son département à La Haye/Rijswijk (NL) et dans ses agences à Berlin et à Vienne (le nombre d'agents indiqué peut changer). L'Office est une institution financièrement autonome.

Nom de l'organisation : Organisation européenne des brevets

Adresse du siège : Erhardtstr. 27

Ville : Munich

Code postal : 80469

Pays : Allemagne

Adresse du département de l'Office : Patentlaan 2

Ville : Rijswijk (La Haye)

Code postal : 2288 EE

Pays : Pays-Bas

Adresse de l'agence : Gitschiner Str. 103

Ville : Berlin

Code postal : 10969

Pays : Allemagne

Adresse de l'agence : Rennweg 12

Ville : Vienne

Code postal : 1030

Pays : Autriche

URL : www.epo.org

Les adresses et coordonnées sont aussi disponibles sur le site Internet de l'OEB

(<http://www.epo.org/contact.html>)

Achat de fournitures / travaux / services

En tant qu'organisation intergouvernementale indépendante, l'Organisation européenne des brevets n'est pas soumise à la législation nationale ou communautaire sur l'attribution des marchés publics. Elle suit rigoureusement les règles en matière d'achats fixées dans son règlement financier et ses dispositions d'application. Ces règles prévoient que les fournitures, travaux ou services sont acquis si possible par concours, le marché étant conclu soit après un appel d'offres et compte tenu de divers facteurs (meilleur rapport qualité-prix), soit après une adjudication. L'Organisation européenne des brevets publie ses appels ouverts à la concurrence dans le supplément au Journal Officiel des Communautés européennes (version en ligne *Tenders Electronic Daily*) et sur son site Internet (<http://www.epo.org/about-us/tenders.html>).